



Volume 7 no 6 | 5 octobre 2022

Lettre ouverte

Si la culture était importante

Québec, le 28 septembre 2022 — Tous les partis politiques vous diront que la culture est importante. Évidemment, personne n'ira dire qu'il est contre la vertu. Pourtant, les institutions culturelles sont encore et toujours les parents pauvres parmi les organisations parapubliques.

Budget de fonctionnement

Bien sûr, le gouvernement se targue d'avoir augmenté les budgets en culture dans les dernières années. Ce qu'il oublie de dire, c'est que ces sommes étaient destinées au plan de sauvetage durant la pandémie. L'aide a été appréciée, bien entendu. Mais les budgets de fonctionnement des institutions culturelles de l'État stagnent depuis environ une décennie alors que les dépenses ne cessent d'augmenter. Si la culture était importante, le gouvernement donnerait à ses institutions culturelles les moyens de leurs ambitions.

[>> Lire le texte au complet](#)

Maraudage

État de la situation dans les collèges

Des demandes en accréditation ont été faites durant l'été dans certains collèges dont le personnel professionnel est représenté par le SPGQ.

Le Tribunal administratif du travail (TAT) a confirmé cette semaine que le personnel professionnel du Collège de Rosemont sera désormais représenté par un autre syndicat. Le transfert sera fait sous peu avec l'organisation concernée.

Comme la présidente du SPGQ, Line Lamarre, était déléguée du Collège de Rosemont, cela mène à une situation inusitée qui n'est pas prévue aux statuts et règlements. En effet, le SPGQ vit pour la première fois une situation où un membre de son comité exécutif fait partie d'une unité d'accréditation transférée dans un autre syndicat. Un suivi sera donc fait prochainement avec les instances concernées.

En ce qui a trait aux autres collèges visés par une requête en accréditation, certains recours doivent d'abord être réglés. Une décision du TAT est attendue dans les prochaines semaines.

Santé et sécurité du travail

Invitation à une manifestation

Différentes dispositions de la loi 27- Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail entrent en vigueur le 6 octobre.

Pour l'occasion, un rassemblement est organisé pour, notamment, dénoncer les reculs au droit à la réadaptation et les mesures de retour au travail forcé pour les victimes d'accidents et de maladies du travail. L'événement est organisé par Concertation SST, le Conseil central de du Montréal métropolitain de la CSN, le Conseil régional du Montréal métropolitain de la FTQ et l'Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades.

Lieu : devant le Complexe Desjardins, au 150 Ste-Catherine ouest
Quand : 6 octobre, de 11h30 à 13h00

Pour plus d'information, voici le lien pour la page Facebook de l'événement : <https://www.facebook.com/events/525940832670616/>.

Ancrer la justice climatique dans les actions syndicales



Dans le cadre des ateliers sur la mobilisation climatique et syndicale, les organisations membres du Réseau intersyndical pour le climat (RIC) vous invitent à venir partager votre réalité climatique avec elles lors d'un événement qui se tiendra le 22 octobre prochain.

Quels sont les impacts de la crise climatique sur votre milieu de travail? Quelles sont vos craintes face aux bouleversements climatiques qui se multiplient? Quelles sont les pistes de mobilisation à privilégier afin d'assurer une transition juste et écologique?

Cette activité hybride est ouverte à l'ensemble des organisations membres du RIC (la FTQ, la CSN, la CSQ, la CSD, l'APTS, la FAE, la FIQ, le SFPQ et le SPGQ).

Les ateliers se tiendront simultanément à :

- La BANQ, 475, boul. de Maisonneuve E, Montréal
- La Maison de la coopération, 155 Boulevard Charest E, Québec
- En mode virtuel

Samedi 22 octobre, de 9 h 30 à 15 h 30

Les places étant limitées, l'inscription est obligatoire pour participer à cette activité, mais tous les travailleurs et travailleuses sont les bienvenus!

Pour s'inscrire : <https://www.facebook.com/events/1737181879971120/?ref=newsfeed>

Fonction publique

Évaluation du maintien de l'équité salariale 2020 (nouvel affichage)

Le 27 septembre 2022, l'employeur a publié le nouvel affichage requis par la *Loi sur l'équité salariale* prévu à l'article 76.4. [La version officielle de cet affichage est disponible ici](#). Le document peut aussi être consulté à la direction des ressources humaines de chacun des ministères et organismes.

Des informations additionnelles sur l'équité salariale sont également [publiées sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor \(SCT\)](#). Ce nouvel affichage fait état des renseignements additionnels demandés et des observations présentées ainsi que des moyens mis en place pour y répondre, à la suite du premier affichage du 29 juin dernier.

Le comité a conclu que le [texte de l'affichage du 29 juin 2022](#) ne requérait

aucune modification.

Le SCT a informé le SPGQ que les versements rétroactifs des montants forfaitaires et des ajustements salariaux, aux personnes ayant droit, ne pourront avoir lieu que dans plusieurs semaines, considérant le volume de travail élevé actuellement pour les personnes qui ont à traiter la paie et les rétroactivités diverses dans le système SAGIR.

Par conséquent, pour les personnes concernées par cette rétroactivité, nous vous invitons à joindre la direction des ressources humaines de votre ministère ou organisme, si vous désirez obtenir des informations concernant votre situation.

Recours

En application de l'article 101 de la Loi, lorsqu'une personne salariée estime que l'employeur, l'association accréditée ou un membre du comité de maintien a agi de mauvaise foi, de façon arbitraire ou discriminatoire, ou qu'il a fait preuve de négligence grave à l'endroit du personnel de l'entreprise, elle peut déposer une plainte à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail dans les 60 jours du manquement ou de la date à laquelle les personnes salariées ont pu en prendre connaissance.

Pour ce faire, vous devez joindre la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) afin d'obtenir plus de renseignements.

Négociation fonction publique

Vote sur le cahier de propositions syndicales du 4 au 21 octobre

RAPPEL – Le conseil d'unité d'accréditation fonction publique (CUAFP) vient d'approuver le [cahier de propositions syndicales](#). Conséquemment, il convoque les membres de la fonction publique à un vote sur le cahier de propositions des matières intersectorielles et sectorielles qui se tiendra du 4 au 21 octobre 2022.

Pour permettre aux membres de voter, différentes rencontres – virtuelles et en présentiel – leur seront proposées comme suit :

6 rencontres virtuelles de 1 000 personnes

- Le 4 octobre (7 h 30 à 8 h 30 et 12 h à 13 h)
- Le 5 octobre (7 h 30 à 8 h 30 et 12 h à 13 h)
- Le 20 octobre (7 h 30 à 8 h 30 et 12 h à 13 h)

2 rencontres en présentiel

- Le 12 octobre à Québec de 12 h à 13 h (800 personnes)
>>> Hôtel Le Concorde (salle de bal)
1225, Cours du Général-de-Montcalm, Québec (Québec) G1R 4W6
- Le 13 octobre à Montréal de 12 h à 13 h (300 personnes)
>>> Holiday Inn Montreal Centreville Downtown (salle de bal)
999, rue Saint-Urbain, Montréal (Québec) H2Z 0B4

Des boîtes-repas seront offertes lors des assemblées en présentiel.

Les liens pour vous inscrire à l'une de ces rencontres vous ont été transmis dans l'avis de convocation à l'assemblée générale des membres, envoyé le 28 septembre dernier en fin de journée.

[>> Lire la communication complète](#)

Le SPGQ dans les médias

- [Dans l'ombre, la firme McKinsey était au cœur de la gestion de la pandémie au Québec](#)
Radio-Canada, 30 septembre 2022

- [Transparence des entreprises | La grande réforme promise par Québec repoussée à 2023](#)

La Presse, 28 septembre 2022

- [Déclin du français. « What next ? »](#)

Journal de Montréal, 27 septembre 2022

SPGQ

Faites partie de l'équipe!

Le SPGQ est actuellement à la recherche de personnes pour les postes suivants :



[Technicienne ou technicien en informatique \(développement et programmation de systèmes\)](#)

Date limite pour postuler : 18 octobre 2022, 16 h 30

[Poste de commis de bureau général](#)

Date limite pour postuler : 5 octobre 2022, 16 h 30

Ce bulletin d'information est une réalisation de :

- Nathalie Côté, conseillère en communication
- Philippe Desjardins, conseiller en communication

Pour joindre l'équipe des communications : communications@spgq.qc.ca

>> Consultez les dernières publications du SPGQ



[SPGQ - Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec](#)

7, rue Vallière
Québec (Québec) G1K 6S9

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)